

# COMMUNE de MONTFLEUR

Mairie Rue sous la ville 39320 Montfleur

Tél/fax : 03 84 44 30 70

Courriel : commune.montfleur@orange.fr

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014 2014 à 20 HEURES 30**

**Présents : Mmes Jacqueline AURINE, Eliane CATTENOT, Sophie FERROUILLET, Sandrine GOULY, MM Joël ANTOINE, Claude BAUGEY, Michel CHAVANT, Philippe JACQUIN, Jean-Claude NEVERS, Jean-Louis TISSOT, Jean-Yves MEUNIER**

L'an deux mil quatorze, le lundi quinze décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Montfleur légalement convoqué le 09 décembre 2014, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Claude NEVERS, Maire.**

*Secrétaire de séance : Mme Sophie FERROUILLET*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

### ***Délibération n°2014-51***

- Décide de renouveler l'emploi d'adjoint technique contractuel à compter du 26 décembre 2014 pour une période d'un an jusqu'au 25 décembre 2015.
- Fixe le nombre d'heures à huit par semaine.
- Précise que sa rémunération sera basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>o</sup> classe.
- Autorise M. le Maire de signer le contrat avec l'agent recruté.
- Charge M. le Maire d'effectuer les démarches administratives auprès des organismes concernés.

### ***Délibération n°2014-52***

- Décide de verser une subvention de 1 500 € (Mille cinq cents euros) pour l'année 2014 au Comité des Fêtes.
- Procède au virement de crédits ci-après :
  - Augmentation de crédits => FCT/Dép C/6574 : + 1 500 €
  - Diminution de crédits => FCT/Dép C/022 : - 1 000 €
  - C/6413 : - 500 €

### ***Délibération n°2014-53***

- Soutient (Pour : 9 Abstentions : 2) les demandes de l'Association des Maires de France
  - Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat.
  - Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense.

- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

***Délibération n°2014-54***

- Autorise la Communauté de Communes Petite Montagne à adhérer au Syndicat Intercommunal Pour l'Agglomération Lédonienne (S.I.C.O.P.A.L.), pour les prestations et services enfance et petite enfance
- Prend acte que cette adhésion sera entérinée par arrêté préfectoral.

***Délibération n°2014-55***

- Approuve l'adhésion de la collectivité aux services informatiques du SIDEC pour le logiciel magnus.
- Approuve la signature de la convention pluriannuelle d'adhésion de la collectivité au service informatique et TIC du SIDEC.
- Approuve les conditions financières, soit la somme 845,40 € hors champ de TVA, fixées pour l'année 2014.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.
- Indique que les crédits correspondants sont prévus au budget pour l'année 2014.

**Pour extrait conforme, le 16 décembre 2014**  
**Le Maire, Jean-Claude NEVERS**